

Paris, le 24/02/2023

0174

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Madame Najat DELPEYRAT en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 01 septembre 2021.

Décide :

Article 1er : Madame Najat DELPEYRAT est autorisée à signer le marché de prestations de surveillance, de gardiennage et de sécurité du groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra avec le prestataire AL OMRA pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} Mars 2023. Au terme du 1^{er} marché, une reconduction pour une période de deux ans est possible.

Le montant du marché pour la partie forfaitaire est de 1 562 940.00 MAD HT / 1 875 528.00 MAD TTC, soit 143 524.78 € HT / 172 229.74 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).

Par ailleurs, Madame Najat DELPEYRAT sera amenée à signer des prestations supplémentaires sur bon de commande conformément aux tarifs fixés sur BPU pour un montant annuel de 400 000.00 MAD TTC, soit 36 732.00 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Olivier BROCHET